



**ARRETE N° 26-34 portant désignation
de Monsieur Luc STREHAIANO
en qualité de Président du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du Val d'Oise**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1424-27 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n°0-01 du 1^{er} juillet 2021 portant élection de la Présidente du conseil départemental ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 9 juillet 2021 relative à l'élection des représentants du Département au conseil d'administration du SDIS ;

Vu le procès-verbal du 10 juin 2026 portant élection des représentants des communes au conseil d'administration du SDIS ;

Considérant qu'il appartient à la Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise de désigner le Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Val d'Oise par suite du renouvellement des représentants des communes au sein du conseil d'administration.

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Luc STREHAIANO est désigné Président du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Val d'Oise.

ARTICLE 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 Bd de l'Hautil 95000 Cergy, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction peut être saisie à partir du site <https://www.telerecours.fr>

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site valdoise.fr.

Fait à CERGY-PONTOISE, le

25 JUN 2026

Marie-Christine CAVECCHI